



FORMULAIRE DE PRET DE VEHICULE

Le Soussigné(e)

L'Association :

Représentée par M. Mme Melle

Domicilié(e) :

N° de tel :

Sollicite le prêt du véhicule de 9 places, immatriculé AB 238 LM, de la 3 CMA, et mis à disposition par l'intermédiaire de La Fourmilière.

L'association atteste avoir pris connaissance du règlement de prêt et atteste respecter l'ensemble des conditions de mises à disposition qu'elle accepte par la signature de son ou sa président(e).

Ce prêt a pour objet :

Désignation de la sortie :

Destination :

Date et heure de départ :

Date et heure de restitution :

Nombre de personnes transportées : moins de 25 ans : ; adultes :

Nom du (des) chauffeur(s) (copie des permis de conduire à transmettre à la Fourmilière) :

Téléphone du (des) chauffeur(s) :

Par les présentes, l'Association s'engage à :

- Fournir une photocopie (datée et signée) du permis de conduire du ou des chauffeurs à chaque emprunt.
- Signer le règlement de mise à disposition du véhicule et remettre un chèque de caution d'un montant de 250 €,
- Restituer le véhicule avec le plein de carburant et en bon état de propreté,
- Signaler tout dysfonctionnement ou problème lié au véhicule lors de sa restitution,

TOURNEZ LA PAGE, SVP → → →

LA FOURMILIÈRE

11, rue du Parc de la Vanoise
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Tél. 04 79 59 90 56
contact@fourmiliere-73.fr

- Déclarer immédiatement tout sinistre à la Fourmilière, ainsi qu'au service assurance de la 3 CMA, sous peine d'être rendu responsable du retard de la déclaration et des conséquences qui pourraient en découler. En cas de sinistre, remplir la fiche de liaison à remettre à La Fourmilière dans les délais impartis par l'assurance.
- En cas de dommage au véhicule non couvert par l'assurance, notamment en cas de dépassement des plafonds de garantie, la 3 CMA se réserve le droit de se retourner contre l'Association responsable.

Par ailleurs, en cas d'infraction, notamment au Code de la Route ou au Code de l'Environnement, l'association utilisatrice sera seule responsable d'éventuelles condamnations et devra s'en acquitter afin que la 3 CMA ne puisse être inquiétée.

Fait à Saint Jean de Maurienne, le

L'Association

Signature du président :

Pour La Fourmilière

P/O le président Patrick DE GRAVE

L'Association

Signature du (des) chauffeur(s)